



La Ciotat met déjà à sec des yachts de moins de 80 mètres mais veut passer à la taille supérieure. Une partie de la filière préférerait Marseille. (photo : Thibaud Teillard)

## Grand élévateur à yachts : la filière préfère Marseille à La Ciotat

Publié le 24/01/2018 20:57 | Mis à jour le 25/01/2018 11:28

La Ciotat veut se doter d'un élévateur de 4 000 tonnes pour les grands yachts mais, dans un courrier commun au président de la région Paca Renaud Muselier que *le marin* s'est procuré, une large partie de la filière préfère pousser la carte de Marseille.

Coup de théâtre dans la filière yachts. Dans un courrier commun (*voir ci-dessous*) adressé le 22 janvier à Renaud Muselier, le président (Les Républicains) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les présidents du cluster de la filière Riviera yachting network, des associations de marins (Gepy et PYA) et de trois chantiers (Monaco marine, basé notamment à La Ciotat, IMS marine, basé à Toulon et Other Angle yachting, chantier marseillais) « **affirment (leur) intérêt absolu pour une possible implantation d'un ascenseur à bateaux de très grande capacité (5 000 tonnes) sur Marseille** » ajoutant que « **d'autres entreprises seront très vite appelées à (les) rejoindre pour bâtir autour d'une telle perspective un véritable élan collectif national** ».

# Soutien du club de la croisière de Marseille

Cette lettre vient contrecarrer le projet de la Semidep, la société publique locale détenue à moitié par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône présidé par Martine Vassal (Les Républicains), de construire cet équipement à La Ciotat, en complément du premier élévateur limité aux yachts de moins de 80 mètres. Un projet pour lequel un appel à candidatures est en cours mais qui est vu de travers par la filière française. Notamment depuis l'arrivée en force à La Ciotat du chantier espagnol MB92, lui-même porteur de la construction en cours d'un élévateur à bateau de grande taille à Barcelone.

Pour les signataires, taclant le projet de La Ciotat initié par le conseil départemental, « **un projet structurant majeur ne peut valablement être porté par la seule volonté publique. Il doit correspondre aux attentes et aux besoins du marché et à ceux des professionnels qui y investiront et qui doivent nécessairement être consultés certes, mais concertés en amont (...). Ces derniers mois, les projets dont nous avons eu connaissance n'ont en rien tenu compte de nos ambitions et de manière délibérée nos entreprises n'ont pas été écoutées ni même entendues ou consultées** ».

La démarche des professionnels bénéficie du soutien du président du club de la croisière de Marseille-Provence. Dans un courrier à part adressé le 24 janvier à Renaud Muselier (*voir ci-dessous*), Jean-François Suhas plaide pour la complémentarité sur un même port des filières croisière et yachting.

Interrogée le 23 janvier par *le marin*, la présidente du grand port maritime de Marseille Christine Cabau Woehrel se dit « **intéressée par le développement de la réparation navale sur le port** » mais ajoute, qu'en vertu de la loi de réforme portuaire, son établissement ne pourra pas lui-même « **investir dans un élévateur** ». La Ciotat, en lançant son appel d'offres, a estimé son coût entre 60 et 80 millions d'euros, montant que la Semidep veut cofinancer avec le privé.

**Thibaud TEILLARD**

 [Courrier des acteurs de la filière](#)

 [Courrier de JF Suhas](#)